

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 11^e jour d'octobre 2016 à 18 : 00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Julia Stuart, Joanna Nash, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Mme Guylaine Berlinguette note la régularité de la session donnée, qu'il y a quorum et que l'avis de la réunion spéciale a été servi à tous les membres du conseil, et ce, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec*.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Construction du garage municipal – Octroi de contrat – Groupe Laverdure Construction inc.**
- 3. Réhabilitation environnementale des sols et démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains – Octroi de contrat – Inter Chantiers inc.**
- 4. Réhabilitation environnementale des sols et démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains – Octroi du contrat de surveillance - Donovan Experts-Conseils**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de l'assemblée**

2016-0154

- 1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0155

- 2. Construction du garage municipal – Octroi de contrat – Groupe Laverdure Construction inc.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que le projet de construction du garage municipal est admissible à une aide financière de 1 493 170 \$ s'appliquant au coût maximal admissible de 2 133 100 \$ dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'acceptation de la programmation des travaux, présentée le 26 avril 2016, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, prévoyant l'utilisation d'un maximum de 561 821 \$ pour les travaux de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions publique sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec, SEAO et que les résultats sont les suivants :

Groupe Laverdure Construction inc	1 787 401.35 \$
Construction Raynald Tisseur inc	1 966 072.50 \$
Construction Telmosse et fils inc	2 038 211.21 \$

CONSIDÉRANT que Groupe Laverdure Construction inc est le plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'accepter la soumission de Groupe Laverdure Construction inc au montant de 1 787 401.35 \$, taxes incluses, pour la construction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0156

3. Réhabilitation environnementale des sols et démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains – Octroi de contrat – Inter Chantiers inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que le projet de construction du garage municipal est admissible à une aide financière de 1 493 170 \$ s'appliquant au coût maximal admissible de 2 133 100 \$ dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'acceptation de la programmation des travaux, présentée le 26 avril 2016, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, prévoyant l'utilisation d'un maximum de 561 821 \$ pour les travaux de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a, le 18 août 2016, lancé un appel d'offres pour la réhabilitation environnementale des sols et le démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu cinq (5) soumissions et que les résultats sont les suivants :

Tecosol inc	78 757.88 \$
Inter Chantiers inc	167 645.00 \$
Pétrosol inc	171 225.37 \$
DDL Excavation	181 404.11 \$
S.A.P. Excavation inc	573 936.07 \$

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire Tecosol inc comporte une irrégularité majeure, car le soumissionnaire n'a pas complété correctement la déclaration solennelle du soumissionnaire en omettant d'apposer ses initiales dans chacune des cases (l'entrepreneur a apposé plutôt des croix) et a omis de faire assermenter ladite déclaration, ce qui entraîne le rejet automatique de la soumission, sans possibilité de correction ;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où un tribunal considère qu'il s'agit d'irrégularités mineures pouvant être corrigées, la municipalité exerce son pouvoir discrétionnaire et pour les motifs ci-avant exposés, n'autorise pas la correction des irrégularités à la soumission de Tecosol inc et rejette ladite soumission ;

CONSIDÉRANT que le deuxième soumissionnaire, la compagnie Inter Chantiers inc a produit une soumission conforme au montant de 167 645.00 \$ pour la réhabilitation environnementale des sols et le démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil rejette la soumission du plus bas soumissionnaire Tecosol inc ;

QUE le conseil accepte la soumission d'Inter Chantiers inc au montant de 167 645.00 \$ pour la réhabilitation environnementale des sols et le démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0157

4. Réhabilitation environnementale des sols et démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains – Octroi du contrat de surveillance - Donovan Experts-Conseils

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que le projet de construction du garage municipal est admissible à une aide financière de 1 493 170 \$ s'appliquant au coût maximal admissible de 2 133 100 \$ dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'acceptation de la programmation des travaux, présentée le 26 avril 2016, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, prévoyant l'utilisation d'un maximum de 561 821 \$ pour les travaux de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de la firme Donovan-Experts-Conseils pour la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale des sols et le démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains, incluant les analyses chimiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'accepter l'offre de services du 8 septembre 2016 de Donovan Experts-Conseils pour la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale des sols et le démantèlement de deux (2) réservoirs souterrains, incluant les analyses chimiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0158

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 18 : 08 heures.

Guyline Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale